

## Révision de la Politique sur le bruit routier

### État de situation

Dans le cadre des échanges qui ont eu lieu entre le ministère des Transports (MTQ) et le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), en réponse au rapport d'enquête du BAPE sur le projet de prolongement de l'axe du Vallon à Québec, le MTQ s'est engagé à actualiser la Politique sur le bruit routier pour s'assurer que celle-ci continue d'être « au diapason des plus grands consensus scientifiques à ce chapitre ».

La Direction de la recherche et de l'environnement (DRE), en collaboration avec la Direction de l'Île-de-Montréal, a donc amorcé un processus d'actualisation de la Politique sur le bruit routier qui a été adoptée en mars 1998. Ainsi, les directions de l'Île-de-Montréal, de la Capitale-Nationale et de la recherche et de l'environnement se sont concertées afin de déterminer les objets de la révision de la Politique sur le bruit routier.

Dans cette perspective, la Direction de l'Île-de-Montréal avait déjà confié à l'École d'orthophonie et d'audiologie de l'Université de Montréal le mandat d'évaluer la relation entre les niveaux sonores associés au bruit routier et la perception de la gêne ressentie par les populations exposées. L'étude comprend notamment une revue de la littérature sur le sujet et montre que de nombreux paramètres et valeurs sont utilisés pour tenter de cerner avec précision la gêne causée par le bruit routier. Le rapport final a été déposé au ministère des Transports en mars 2006.

À la suite de la réception de cette étude, qui sert de point de départ pour amorcer la réflexion qui conduira à la révision de la Politique sur le bruit routier, le Service de l'environnement et des études d'intégration au milieu de la DRE a mis sur pied un groupe de travail ministériel dont le mandat est de réévaluer différents aspects de cette politique tels l'indicateur acoustique, la méthodologie utilisée, les protocoles d'application, l'évaluation des impacts, le financement, etc.

En novembre 2006, le groupe de travail ministériel portant sur la révision de la Politique s'est réuni. À cette occasion, le rapport final de l'étude de l'Université de Montréal portant sur la relation entre le bruit routier et la gêne ressentie a été présenté et discuté. Parallèlement, à cette démarche, un comité de travail interministériel s'est réuni le 6 février 2007 pour discuter du rapport de l'Université de Montréal. Ce comité est formé de représentants du MDDEP, de la Direction de la santé publique de Montréal, d'Hydro-Québec, de SNC-Lavalin, de différentes directions du MTQ et, depuis cette année, du ministère des Affaires municipales et des Régions.

La révision de la politique est donc un processus qui touchera plusieurs aspects. En ce qui concerne l'indicateur acoustique qui sera retenu, les modifications à apporter éventuellement à la politique devront tenir compte, entre autres, des contraintes suivantes :

- l'indicateur acoustique devra avoir une bonne représentativité des effets du bruit;
- il devra être facile à mettre en application, c'est-à-dire facile à mesurer sur le terrain et facile à prévoir pour les situations projetées, donc aisément quantifiable en vertu d'une grille ou de barèmes déterminés;
- il devra être facile à comprendre pour une communication efficace avec les différents intervenants;
- il devra également permettre une certaine cohérence avec les pratiques actuelles.

Par la suite, le Ministère consultera l'ensemble de ses partenaires notamment le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et les organisations municipales. En effet, la Politique sur le bruit routier préconise deux approches en matière d'atténuation des impacts sonores : une approche corrective et une approche de planification intégrée qui concerne le ministère des Transports mais également les MRC qui doivent adopter des règles minimales afin d'assurer un niveau sonore acceptable dans les futures zones à développer en bordure du réseau routier.

En ce qui concerne l'échéancier d'actualisation de la politique, le Ministère vise l'automne 2008, selon la progression des discussions avec ses partenaires.

Luc Beaudin  
Service de l'environnement et des études d'intégration au milieu  
Mai 2007